



Message N° 10

17 avril 2012

du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'équipement technique de trois établissements d'enseignement

Par décret du 3 février 2010, le Grand Conseil a approuvé l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2 449 500 francs pour équiper en matériels des techniques de l'information et de la communication (TIC) les locaux des collèges Saint-Michel et Sainte-Croix, ainsi que ceux de la Haute école pédagogique (HEP), à Fribourg.

Les coûts engendrés par la mise en place de l'équipement technique dans les classes qui n'étaient pas encore pourvues en matériels audio-visuels sont légèrement inférieurs au crédit d'engagement sollicité auprès du Grand Conseil. Par contre, le projet ne prenait pas en compte les charges liées à la mise à niveau des salles existantes. Pour rationaliser la maintenance des équipements des TIC dans ces établissements et être en accord avec la stratégie Développement durable de l'Etat de Fribourg, le projet initial doit être élargi afin d'harmoniser les matériels audio-visuels.

Le nouveau projet de décret est lié à un coût complémentaire dont la couverture nécessite un crédit d'engagement additionnel de 340 000 francs de la part de l'Etat. Le présent message vous renseigne au sujet de l'état de la situation, de la raison du surcoût et des adaptations pour lesquelles un crédit additionnel est requis. Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret y relatif.

Ce message comprend les chapitres suivants:

1. Rappel des faits	1
2. Etat de la situation et raison du surcoût	2
3. Calendrier des travaux	2
4. Situation financière et crédit d'engagement additionnel demandé	2
5. Conclusion	4

1. Rappel des faits

Les raisons nécessitant l'équipement en matériels des TIC des locaux des collèges Saint-Michel et Sainte-Croix, ainsi que ceux de la Haute école pédagogique (HEP) ont été exposées dans le Message N° 169 du 9 novembre 2009.

Dans le cadre de l'étude préliminaire, les trois établissements précités ont procédé à une analyse détaillée de leurs besoins. A partir de la définition de l'équipement-type d'une salle de classe et de l'inventaire complet de tout l'équipement des TIC déjà existant dans ces établissements, les besoins supplémen-

taires ont pu être quantifiés. Le Message N° 169 précisait d'ailleurs au point 2.2 que «seuls les besoins supplémentaires ont été pris en compte dans l'établissement du budget».

Le 3 février 2010, le Grand Conseil a approuvé l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2 449 500 francs, répartis à raison de 972 710 francs pour le Collège Sainte-Croix, 959 420 francs pour le Collège Saint-Michel et 517 370 francs pour la HEP. Par poste, cela représente 331 640 francs pour l'achat de mobilier, 810 010 francs pour l'achat d'appareils audio-visuels, 737 050 francs pour l'achat de matériels et de logiciels informatiques et 570 800 francs pour les frais d'installation.

Après cette approbation, une Commission ad hoc a été constituée afin de piloter le projet.

2. Etat de la situation et raison du surcoût

A ce jour, les coûts engendrés par la mise en place de l'équipement technique dans les classes qui n'étaient pas encore équipées en matériels audio-visuels sont maîtrisés. Ils sont même inférieurs aux prévisions.

Cependant, depuis l'adoption du décret du 3 février 2010, l'évolution technologique a été si importante que les salles équipées dans le cadre du Message N° 169 peuvent être gérées à distance contrairement à celles déjà pourvues de matériels audio-visuels. Il ne serait pas rationnel de faire coexister dans les écoles deux systèmes différents. Il est donc nécessaire d'élargir le projet initial aux salles déjà équipées en matériels des TIC.

D'autre part, le Message N° 169 mentionnait à son point 3.2 «une solution devra être étudiée afin de limiter au mieux la consommation hors de l'utilisation». Afin de réaliser cet objectif, il est nécessaire que les mesures d'économie d'énergie s'appliquent aussi aux salles déjà équipées. Ces adaptations engendrent des coûts supplémentaires. Or, les charges liées à leur mise à niveau n'étaient pas prises en compte dans le projet initial. Pour ne pas être en porte-à-faux avec la stratégie Développement durable de l'Etat de Fribourg et, ainsi, répondre au devoir d'exemplarité des collectivités publiques, la Commission souhaite respecter son engagement de limiter au mieux la consommation hors de l'utilisation et faciliter la maintenance des appareils audio-visuels. Dans ce but, il est nécessaire d'équiper toutes les salles, y compris celles qui disposent déjà de matériels audio-visuels, avec un système permettant une meilleure gestion de l'énergie et une maintenance à distance. En outre, une gestion centralisée des équipements par le réseau informatique permet également de réduire les coûts du personnel qui sera affecté à la gestion du parc multimédia. L'économie d'énergie potentielle peut être estimée à 25 000 kWh par an. Par contre, celle apportée par la maintenance à distance est difficilement chiffrable. Cependant, il est intéressant de savoir que la durée de vie d'un appareil est pratiquement réduite de moitié si celui-ci reste sous tension en permanence.

Une mise à niveau simultanée de toutes ces salles est moins onéreuse qu'une mise à niveau incrémentielle par le biais des budgets de fonctionnement des écoles concernées. En effet, l'échelonnement des acquisitions et des travaux représenterait un surcoût total pour les trois établissements de 320 000

francs par rapport à la mise à niveau simultanée proposée dans le présent message.

3. Calendrier des travaux

Il est nécessaire de revoir le calendrier des travaux, non seulement à cause de ces mises à niveau, mais aussi pour les deux raisons suivantes:

- > Les nouveaux bâtiments du Collège de Gambach seront équipés cet été 2012 en matériels des TIC. Même si ces travaux ne sont pas liés au présent décret, le Canton de Fribourg n'a pas les ressources suffisantes pour suivre simultanément quatre chantiers.
- > Les travaux déjà adjugés, ceux des collèges Sainte-Croix et de Gambach, sont en cours de réalisation par des entreprises disposant elles aussi de ressources limitées. Les travaux devant être effectués, pour l'essentiel, durant les vacances d'été seulement, ces prestataires ne pourraient pas répondre aux appels d'offres concernant le Collège Saint-Michel et la HEP si les travaux dans ces derniers établissements devaient aussi être réalisés avant la rentrée scolaire 2012/13. Or, il serait regrettable de limiter la concurrence.

Par conséquent, les échéances des travaux sont fixées à la rentrée scolaire 2012/13 pour le Collège Sainte-Croix et à celle 2013/14 pour le Collège Saint-Michel et la HEP.

4. Situation financière et crédit d'engagement additionnel demandé

Selon le décret du 3 février 2010, il était prévu de financer l'équipement des trois établissements d'enseignement par un crédit d'engagement de 2 449 500 francs.

Cependant, suite à l'élargissement du projet présenté dans le présent message, le Conseil d'Etat vous demande l'ouverture d'un crédit d'engagement additionnel de **340 000 francs** pour mettre à niveau 81 salles déjà équipées en matériels des TIC.

Aucun dépassement du crédit déjà accordé ne sera engendré par la mise à niveau des équipements des TIC du Collège Sainte-Croix car, comme mentionné dans le Message N° 169, cet établissement n'était que faiblement pourvu en équipements audio-visuels et, par conséquent, toutes les salles bénéficieront du nouveau système.

Le tableau I indique de manière détaillée et pour chaque établissement:

1. le crédit accordé (décret du 3 février 2010);
2. le crédit utilisé au 16 mars 2012;
3. le montant nécessaire pour réaliser les travaux restant selon le décret du 3 février 2010;
4. le coût total probable selon la demande du décret du 3 février 2010;
5. la différence (bonus ou malus) selon le crédit accordé;
6. le coût de la mise à niveau des salles qui n'étaient pas encore pourvues en matériels audio-visuels;
7. le coût total probable du projet (mise à niveau comprise);
8. le crédit additionnel demandé.

TABLEAU I: Equipement en matériel informatique et multimédia du Collège Sainte-Croix, du Collège Saint-Michel et de la HEP

Equipement du Collège Sainte-Croix	1	2	3	4	5	6	7	8
	Crédit accordé au 03.02.2010	Crédit utilisé au 16.03.12	Reste à faire selon décret	Coût total probable selon demande décret col. 2+3	Bonus-malus sur la base du crédit accordé au 03.02.10 col. 1-4	Mise à niveau	Coût total probable inclus mise à niveau col. 4+6	Crédit additionnel col. 7-1
Mobilier	128 800	70 000	15 000	85 000	43 800	0	85 000	-43 800
Equipement audio-visuel	318 960	332 003	50 000	382 003	-63 043	0	382 003	63 043
Informatique	238 550	0	126 500	126 500	112 050	0	126 500	-112 050
Installation	286 400	248 464	40 000	288 464	-2064	0	288 464	2064
TOTAL pour le Collège Sainte-Croix	972 710	650 467	231 500	881 967	90 743	0	881 967	-90 743
Equipement du Collège Saint-Michel	1	2	3	4	5	6	7	8
	Crédit accordé au 03.02.2010	Crédit utilisé au 16.03.12	Reste à faire selon décret	Coût total probable selon demande décret col. 2+3	Bonus-malus sur la base du crédit accordé au 03.02.10 col. 1-4	Mise à niveau de 46 salles	Coût total probable inclus mise à niveau col. 4+6	Crédit additionnel col. 7-1
Mobilier	125 640	2467	109 540	112 007	13 633	16 100	128 107	2467
Equipement audio-visuel	291 380	43 556	341 810	385 366	-93 986	197 800	583 166	291 786
Informatique	332 600	0	96 100	96 100	236 500	0	96 100	-236 500
Installation	209 800	69 073	177 480	246 553	-36 753	100 050	346 603	136 803
TOTAL pour le Collège Saint-Michel	959 420	115 096	724 930	840 026	119 394	313 950	1 153 976	194 556

Equipement de la HEP	1	2	3	4	5	6	7	8
	Crédit accordé au 03.02.2010	Crédit utilisé au 16.03.12	Reste à faire selon décret	Coût total probable selon demande décret col. 2+3	Bonus-malus sur la base du crédit accordé au 03.02.10 col. 1-4	Mise à niveau de 35 salles	Coût total probable inclus mise à niveau col. 4+6	Crédit additionnel col. 7-1
Mobilier	77 200	0	65 600	65 600	11 600	42 000	107 600	30 400
Equipement audio-visuel	199 670	0	193 800	193 800	5870	150 500	344 300	144 630
Informatique	165 900	0	50 500	50 500	115 400	0	50 500	-115 400
Installation	74 600	52 770	107 240	160 010	-85 410	74 610	234 620	160 020
TOTAL pour la HEP	517 370	52 770	417 140	469 910	47 460	267 110	737 020	219 650
TOTAL du projet	2 449 500	818 333	1 373 570	2 191 903	257 597	581 060	2 772 963	323 463
						Réserve		16 537
						Crédit additionnel demandé		340 000

Le coût par salle est plus élevé à la HEP à cause de la configuration particulière de certains locaux, essentiellement dans le bâtiment de la HEP II sise à la rue de Morat 24 à Fribourg.

5. Conclusion

Les adaptations présentées ci-dessus sont nécessaires au bon fonctionnement des TIC dans ces trois établissements. Leur réalisation permet de réduire d'une part les ressources nécessaires (électricité et personnel) et, d'autre part, de préserver l'environnement. Une uniformisation des équipements audio-visuels est nécessaire afin de faciliter l'utilisation de ces appareils et de permettre d'importantes économies d'échelle.

En conséquence, nous vous invitons à adopter le présent projet de décret.